

LE MOT DU MAIRE

D'aucuns ont été surpris que le dernier numéro des Echos du Puy ne comporte pas d'éditorial du Maire. Il était rédigé et son objet portait sur les conditions de mon élection à la présidence de la nouvelle communauté de communes des Vosges du Sud. In extremis je l'ai retiré lorsque j'ai appris qu'une alerte en annulation avait été introduite pour une erreur administrative...

Le 25 janvier 2017 j'avais été, à ma grande surprise, à la satisfaction de certains et à la consternation d'autres, porté à la présidence de la communauté de communes des Vosges du Sud.

En mars 2016 les membres du bureau de la Haute Savoureuse s'étaient tous déclarés favorables (*ou non défavorables*) à ma candidature à la présidence, considérant, qu'en raison d'une expérience de 18 ans, d'incontestables bons résultats financiers, j'étais légitime pour administrer la nouvelle communauté de communes et pour contenir les inévitables conséquences financières négatives pour les habitants des huit communes de la Haute Savoureuse en raison des règles codifiées de convergence des taux et des tarifs.

Taxe sur le foncier bâti : 0% à la CCHS et 8,47% à la CCPSV.

Taxe d'habitation : 9,54% à la CCHS et 11,87% à la CCPSV.

Taxe sur le foncier non bâti : 3,27% à la CCHS et 54,09% à la CCPSV.

Redevance eau potable : Lepuix 0,90 € par m³ et 1.56 € par m³ au syndicat des eaux de Giromagny, part fixe Lepuix 18 €, syndicat des eaux 35 €.

Redevance d'assainissement pour une consommation type (120 m³) : CCHS 261.60 €, CCPSV 462 €.

(Les compétences eau et assainissement seront obligatoirement transférées à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020 au plus tard).

Participation pour l'Assainissement Collectif : 2 000 € pour une maison d'un seul appartement à la CCHS et 3 049 € à la CCPSV, 3 150 € pour un immeuble de 4 appartements à la CCHS et 9 148 € à la CCPSV...

Taxe de raccordement : 610 € à la CCHS, 3 800 € à la CCPSV.

Chacun comprendra que les habitants de La Haute Savoureuse auront beaucoup à perdre et ceux du Pays sous Vosgien beaucoup à gagner.

Mais avec surprise et consternation j'ai pris conscience, dès avril-mai, que plusieurs vice-présidents de la Haute Savoureuse, certainement de crainte de ne pas retrouver leur poste, ne me renouvelleraient pas leur confiance. Ainsi force m'a été de constater que certains élus que je croyais amis, sous couvert de défendre l'intérêt général, en réalité, consciemment ou inconsciemment (!), privilégieraient leurs intérêts personnels. Extrêmement déçu j'avais choisi en août de renoncer à me présenter à la présidence et en avait informé mes proches et quelques élus.

Sous l'insistance d'élus communaux et intercommunaux et de tous les agents de la Haute Savoureuse, mais aussi en réaction à des « manœuvres stupéfiantes » visant à me déstabiliser et à saper ma candidature, afin de préserver autant que faire se pourrait les intérêts financiers des habitants et pour ne pas passer pour un « déserteur », j'étais revenu sur cette décision dans les derniers jours de décembre, bien que très conscient que mes chances d'élection seraient minimales.

Les nouvelles élections du 14 mars ont montré qu'un(e) conseiller(e) communautaire, qui pourtant m'avait assuré de sa confiance quelques jours auparavant, avait renié son serment et voté pour l'autre candidat !

A titre personnel je suis soulagé car il m'aurait été très difficile, dans de telles conditions, d'administrer dans la sérénité et l'efficacité la nouvelle communauté de communes. Mais je suis triste pour les agents de la Haute Savoureuse qui m'ont toujours gratifié de leur confiance et pour les habitants qui vont tôt ou tard à n'en pas douter en payer le prix fort.

Le Maire
Daniel ROTH